BILAN 2003-2005
ET PLAN D'ACTION 2006

de la Ville de Montréal
en matière d'accessibilité universelle
en référence à la Loi assurant l'exercice des droits
des personnes handicapées en vue de leur intégration
scolaire, professionnelle et sociale

Montréal

Montréal est une ville soucieuse du bien-être de l'ensemble de ses citoyennes et citoyens, c'est pourquoi notre administration a, entre autres, fait de l'accessibilité universelle, l'une de ses priorités.

Le *Plan d'action 2006 en matière d'accessibilité universelle* est le fruit de la collaboration et du travail soutenus de près de 160 partenaires du milieu associatif représentant les personnes ayant des limitations motrices, visuelles, auditives et intellectuelles.

La Ville de Montréal a une longueur d'avance sur bien des grandes villes du Canada et d'ailleurs quant à la mise en place de mesures d'accessibilité universelle. Il ne s'agit pas pour nous uniquement de faire respecter le code du bâtiment.

Bien sûr, grâce à une série de mesures et de programmes privilégiés dans notre plan d'action, nous réduirons les difficultés d'accès aux édifices et aux lieux publics que rencontrent les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Mais nous favoriserons également, pour elles, l'accès à l'emploi ainsi qu'à des programmes, des services et des modes de communication adaptés. Par ailleurs et afin de mieux répondre à leurs besoins, nous offrirons à nos employés une formation et un encadrement adéquats.

Nous souhaitons poursuivre nos efforts en la matière. Et nous comptons sur votre collaboration ainsi que sur votre volonté de privilégier, comme de mettre en place, dans votre arrondissement et sur tout le territoire de la Ville, des mesures qui serviront efficacement l'ensemble de la population montréalaise.

En décembre 2006, dans le cadre des activités entourant la Journée internationale des personnes handicapées, une action bilan à laquelle vous serez conviés permettra de faire le point sur nos avancées et les défis qui subsistent.

Au nom du maire de Montréal et de mes collègues impliqués dans la mise en œuvre de ces mesures, je remercie celles et ceux qui ont contribué à la préparation de ce document et souhaite à tous bon succès dans la réalisation du *Plan d'action 2006 en matière d'accessibilité universelle.*

La responsable du développement social et communautaire, de la sécurité du revenu, de la famille, des aînés et des personnes à mobilité réduite au comité exécutif de la Ville de Montréal,

Marie-Andrée Beaudoin

Table des matières

6 **Introduction**

8 **Historique**

10 **Cadre légal du plan d'action**

11 **Bilan des réalisations 2003-2005**

11 AXE 1 Accessibilité architecturale

18 AXE 2 Accessibilité des programmes, des services et accès à l'emploi

22 AXE 3 Sensibilisation et formation

23 AXE 4 Accessibilité des communications municipales

26 Projets globaux touchant plusieurs axes

27 **Plan d'action 2006**

27 Objectifs

27 Projets à poursuivre ou à consolider

29 Projets à développer

30 Suivi de la mise en œuvre

31 Budget de 2006

32 **ANNEXE 1**

32 Partenaires du Plan d'action 2003-2005

34 **ANNEXE 2**

34 Coordonnées des personnes-ressources de la Ville de Montréal pour le Plan d'action 2006

Introduction

Le Plan d'action 2006 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle s'inscrit dans l'objectif général de la Ville de rendre ses services, ses programmes, ses communications et ses édifices accessibles à tous les citoyens et toutes les citoyennes, sans discrimination eu égard à leur âge, leur sexe, leur origine et leur condition. À terme, la Ville de Montréal souhaite devenir une référence en la matière et un modèle pour le Québec et ailleurs.

Le plan d'action a été élaboré avec les représentants du milieu associatif participant au comité de suivi du chantier créé dans la foulée du Sommet de Montréal de juin 2002, soit : Ex Aequo (chef de délégation du chantier), AlterGo (regroupant 85 organismes), le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) (regroupant 26 organismes), le CRADI (regroupant 19 organismes), la Société Logique, travaillant sur les questions d'accessibilité architecturale et, enfin, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM).
Ce sont 160 partenaires qui sont ainsi associés au plan d'action de la Ville.

Le plan d'action a été préparé par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. Les services municipaux suivants ont également été mis à contribution dans son élaboration : Communications et Relations avec les citoyens; Capital humain; Affaires corporatives; Mise en valeur du territoire et du patrimoine; Infrastructures, transport et environnement; Police.

Ce bilan et ce plan d'action présentent les mesures mises en œuvre par la Ville, en collaboration avec le milieu associatif, de 2003 à 2005, et celles prévues pour 2006.

Ces mesures ont pour but d'apporter des correctifs aux quatre types d'obstacles auxquels font face les personnes handicapées, soit :

- des difficultés d'accès aux édifices, aux lieux publics et aux logements;
- des difficultés d'accès aux programmes, aux services et à l'emploi;
- une connaissance insuffisante, de la part du personnel, de la réalité et des besoins des personnes handicapées;
- des difficultés d'accès à des communications adaptées à leurs besoins spécifiques.

Connaissant ces obstacles, la Ville de Montréal poursuivra, en 2006, son travail selon quatre axes :

- accessibilité architecturale;
- accessibilité des programmes, des services et accès à l'emploi;
- sensibilisation et formation des employées et des employés de la Ville;
- accessibilité des communications municipales.

Historique

Depuis 1974, l'ancienne Ville de Montréal avait progressivement mis sur pied des actions destinées aux personnes handicapées. En 1989, la Ville avait instauré un comité de vigie, un comité interservices coordonné par le Service des sports, des loisirs et du développement social. En 2000, le conseil municipal avait adopté un « cadre de référence » concernant les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite.

Puis, après la création de la nouvelle Ville de Montréal, le Sommet de Montréal, en juin 2002, a permis d'amorcer une nouvelle ère : un nombre important de consensus ont été atteints à l'égard des moyens à mettre en œuvre[1]. L'accessibilité universelle est alors devenue l'une des priorités municipales. Ces consensus constituent autant d'éléments qui ont servi de fondement à l'élaboration du Plan d'action 2003-2005 de la Ville de Montréal pour les personnes handicapées.

À la suite du Sommet de Montréal, un chantier sur l'équité, l'accessibilité et la diversité a été créé pour assurer la réalisation des priorités retenues au Sommet. Ce chantier, formé de membres de la société civile et de représentants de l'administration municipale, a produit, annuellement, un plan d'action ainsi qu'un bilan[2].

La Direction de la sécurité du revenu et du dévelop-pement social, du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, a été mandatée pour travailler étroitement avec les membres du chantier et assurer la coordination du plan d'action pour la Ville.

Un budget du Sommet de Montréal a été attribué annuellement aux travaux du chantier, à hauteur de 100 000 $ en 2003, 279 000 $ en 2004 et 235 000 $ en 2005.

De plus, en 2004, une enveloppe de 172 500 $ a été allouée au *Programme d'accompagnement en loisirs*, dont 78 000 $ en provenance des arrondissements. En tout, 17 arrondissements ont participé à ce programme en 2004. En 2005, 20 arrondissements ont pris part au programme dans lequel la Ville a investi 424 000 $ (300 000 $ du service corporatif et 124 000 $ des arrondissements).

Enfin, pour 2004 à 2007, un budget de 1 M$ a été attribué annuellement aux projets d'accessibilité architecturale.

De nombreux projets ont ainsi été concrétisés par les arrondissements, les services corporatifs et les partenaires associatifs. Par exemple, la Ville a amorcé les travaux pour l'accès à l'égalité en emploi. En mai 2004, le comité exécutif a adopté le *Programme d'accès à l'égalité en emploi 2004-2009 et des mesures provisoires d'embauche*; les personnes handicapées y seront incluses, conformément aux directives de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

Au chapitre de l'habitation, de nombreux travaux visant l'accessibilité universelle des logements ont été menés de 2002 à 2005. Des budgets ont été alloués également à ces projets, lesquels sont menés en collaboration étroite avec les arrondissements. Les partenaires communautaires ont été associés aux évaluations.

Enfin, la notion d'accessibilité universelle a été retenue comme principe directeur dans le premier Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Cette notion a également été reprise dans les travaux devant mener au premier Plan de transport de la Ville de Montréal. Les organismes représentant les personnes handicapées participent aussi activement à ces travaux.

---

1 *Compte rendu du Sommet de Montréal. 5 et 6 juin 2002.* Atelier 3.5 – L'équité, l'accessibilité et la diversité, deuxième volet : accessibilité universelle. Actions 3 à 8.

2 La liste des représentants du milieu associatif est présentée à l'annexe 1.

Cadre légal du plan d'action

Le Plan d'action 2006 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle s'inscrit dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. L'article 61.1 de cette loi stipule que : « Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. » (L.R.Q., chapitre E-20.1)

Bilan des réalisations 2003-2005

AXE 1 A) Accessibilité architecturale – édifices municipaux

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
1	Élaboration d'une grille d'identification des problématiques d'accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public et expérimentation dans un arrondissement	Société Logique	Direction de la sécurité du revenu et du développement social (DSRDS)	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Production de la grille	2003
2	Évaluation de la performance en accessibilité universelle de quelque 220 bâtiments municipaux ouverts au public dans les arrondissements	Société Logique	DSRDS	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Rapports d'évaluation des bâtiments de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2003
		Société Logique	DSRDS	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est Ville-Marie Lachine Sud-Ouest	Rapports d'évaluation de bâtiments des arrondissements de Ville-Marie et de Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est ainsi que pour les secteurs de Saint-Pierre (arrondissement de Lachine), Sainte-Marie (arrondissement de Ville-Marie) et Galt (arrondissement du Sud-Ouest)	2004

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
		Société Logique	DSRDS	Beaconsfield–Baie d'Urfé Pierrefonds-Senneville Rosemont–La Petite-Patrie Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Rapports d'évaluation de bâtiments des arrondissements de Beaconsfield–Baie d'Urfé, de Pierrefonds-Senneville, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2005
3	Évaluation de la performance en accessibilité universelle des bureaux d'arrondissement et lieux d'assemblées publiques (portrait de la situation de l'accessibilité pour chacun des bâtiments évalués)	Société Logique	DSRDS	20 arrondissements et hôtel de Ville de Montréal	Rapport d'évaluation de l'hôtel de ville de Montréal, des bureaux d'arrondissement et des lieux d'assemblées des conseils d'arrondissement pour 20 des 27 arrondissements de la Ville de Montréal	2004
				+ 3 arrondissements		2005
4	Évaluation des problématiques d'accessibilité universelle du Complexe sportif Claude-Robillard	Société Logique	DSRDS		Rapport d'évaluation du Complexe sportif Claude-Robillard	2004
5	Inclusion de données sur l'accessibilité dans le registre des bâtiments de sports et loisirs	AlterGo	Chantier loisirs DSRDS			2003

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
6	Ateliers de sensibilisation à l'accessibilité universelle					
	• Formation offerte aux responsables du Programme de renouveau urbain (PRU) de 8 arrondissements	Société Logique	DSRDS			2003
	• Ateliers offerts au personnel des immeubles – service corporatif et arrondissements	Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)	Direction des immeubles		2 groupes	2004
		Société Logique			2 groupes	2005
7	Travaux reliés à l'enveloppe corporative de 1 M$ destinée à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux : modalités d'affectation, sélection des bâtiments, suivis requis Ces travaux visent à ce que les immeubles et le cadre architectural répondent de façon optimale aux besoins des personnes handicapées	Ex Aequo AlterGo Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)	DSRDS Direction des immeubles	Ville-Marie Le Sud-Ouest Lachine Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Interventions sur 11 bâtiments de 5 milieux ciblés : • 3 secteurs de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) : Sainte-Marie; Galt; Saint-Pierre • Mercier–Hochelaga-Maisonneuve • Complexe sportif Claude-Robillard	2004

Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
	Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
Poursuite des travaux liés à l'enveloppe corporative de 1 M$ destinée à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux	Ex Aequo AlterGo RAAMM	Direction des immeubles Service des services administratifs		Interventions sur 9 bâtiments où ont lieu des assemblées publiques (8 arrondissements et l'hôtel de ville de Montréal)	2005

AXE 1 B) Accessibilité architecturale – habitation

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
1	Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels		Développement de l'habitation – Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMTP)	Tous	Deux moyens d'action prévus à la stratégie : • au moyen d'action 1.8, faire en sorte que tous les logements sociaux et communautaires situés dans des immeubles avec ascenseur soient universellement accessibles • au moyen d'action 6.7, étudier les impacts d'un règlement rendant obligatoire l'accessibilité universelle de tous les rez-de-chaussée (logements et espaces communs) de bâtiments privés et sociaux sans ascenseur ainsi que les impacts d'un règlement rendant obligatoire l'accessibilité universelle de l'intérieur de tous les logements construits dans les bâtiments avec ascenseur	2005

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
2	Mise en œuvre des projets de l'opération Solidarité 5 000 logements		Direction de projet – Développement du logement social et abordable – SMTP	Tous	Livraison de près de 4 000 logements Plus de la moitié des projets comprendront des unités pouvant être adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite	De 2002 à 2005
3	Étude sur les normes d'accessibilité universelle à appliquer à l'étape de la construction des projets de l'opération Solidarité 5 000 logements	Société Logique	Direction de projet – Développement du logement social et abordable – SMTP	Tous	Rapport d'étude	2005
4	Étude sur l'appariement entre l'offre et la demande en matière de logement adapté sans but lucratif	Convercité	Direction de projet – Développement du logement social et abordable – SMTP	Tous	Rapport d'étude	2005
5	*Programme d'adaptation de domicile pour personnes handicapées* (PAD)[3]		Gestion des programmes de l'amélioration de l'habitation – SMTP	Tous	140 logements adaptés	2005

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
6	*Programme de logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA)[4]		Gestion des programmes de l'amélioration de l'habitation – SMTP	Tous	175 logements adaptés	2005

3 Ce programme est financé en entier par les gouvernements. La Ville est mandataire pour la mise en œuvre du programme et elle ne contribue qu'à une partie des salaires de ses employés.

4 *Idem.*

AXE 2 Accessibilité des programmes, des services et accès à l'emploi

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
1	Formation des accompagnateurs et des animateurs à l'accueil des enfants handicapés dans 26 camps de jour de 18 arrondissements	AlterGo		18	Guide de dépannage destiné aux accompagnateurs (disponible aussi en anglais) Guide destiné aux animateurs, intitulé *Comment adapter les activités de loisirs en fonction des jeunes ayant une déficience* (disponible aussi en anglais) Guide d'animation à l'intention des formateurs	2003 2004
	• Poursuite de la formation, maintenant assumée financièrement par les camps de jour	AlterGo				2005
2	Accompagnement en loisirs					
	• Soutien et promotion pour le projet d'accompagnement en loisirs (contrat de ville)	AlterGo	DSRDS	17		2004

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
	• Poursuite du soutien et de la promotion pour le projet d'accompagnement en loisirs (enveloppe corporative spéciale)	AlterGo	DSRDS	20		2005
	• Coordination des travaux pour la mise en place d'un programme municipal d'accompagnement en loisirs dès 2006	AlterGo	DSRDS		Programme municipal	2005
3	Mise en place d'une table municipale de concertation en loisirs (tous les arrondissements et les associations de loisirs de personnes handicapées)	AlterGo	Direction des loisirs, des parcs et des espaces verts		Document synthèse des enjeux et des besoins de concertation des personnes handicapées dans le contexte de fusion municipale Tableau du rayonnement des organismes de loisir par arrondissement	2003 et 2004
4	Conception et production de « répertoires d'activités inclusifs » pour les activités de loisirs en arrondissement • Phase 1	AlterGo	Direction des communications et des relations avec les citoyens (DCRC)	11	Plan d'inclusion – les besoins des personnes handicapées	2004
	• Phase 2	AlterGo	DCRC	8	Deux répertoires d'arrondissement	2005

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
5	Représentation du milieu associatif au comité sur les mesures d'urgence pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, comité mis en place par le Centre de sécurité civile	ROPMM	Centre de sécurité civile			2003
6	Collaboration à l'avis du Conseil Jeunesse de Montréal sur le renouvellement de la fonction publique municipale	Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)	DSRDS			2004
7	Participation à l'élaboration du Plan de transport	Regroupement des usagers du transport adapté (RUTA) ROPMM	Service des infrastructures, du transport et de l'environnement			2005
8	Suivi du Plan d'urbanisme dans les arrondissements : rencontres de sensibilisation à l'intention des gestionnaires du Plan d'urbanisme en arrondissement et au service corporatif	Ex Aequo	Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine			2005

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
9	Travaux préliminaires pour favoriser l'équité en emploi à la Ville de Montréal					
	• Collaboration à l'élaboration du programme municipal	ROPMM	Service du capital humain			2005
	• Démarches auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et de l'Office des personnes handicapées		Service du capital humain			2004 et 2005
	• Présentation d'un avis à la haute direction sur les modalités d'intégration des personnes handicapées dans le *Programme d'action sur l'accès à l'égalité en emploi 2004-2009 et les mesures provisoires d'embauche*		Service du capital humain			2005

AXE 3 Sensibilisation et formation

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
1	Ateliers de sensibilisation aux besoins et aux droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles, traitant de tous les types de déficiences	ROPMM	DSRDS			2003
	• À l'intention des élus	ROPMM	DSRDS		1 groupe	2004
	• À l'intention des directeurs d'arrondissement et des services corporatifs	ROPMM	DSRDS		1 groupe	2004
	• À l'intention des professionnels en développement social des arrondissements et du service corporatif	ROPMM	DSRDS		1 groupe	2005

AXE 4 Accessibilité des communications municipales

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
1	Pour les personnes ayant des limitations visuelles ou auditives					
	• État de situation des besoins dans ce domaine et relevé des interventions • Élaboration d'un plan de travail en communication quant aux personnes ayant une déficience auditive et visuelle	RAAMM	DCRC		Plan d'action en communication sur les besoins en déficience visuelle et auditive, les pistes de solutions et l'inventaire des actions entreprises ou à entreprendre	2003
	• Refonte du site Internet de la Ville, incluant les besoins des personnes handicapées	RAAMM	DCRC			2004
	• Ateliers de sensibilisation et de formation pour les préposés de première ligne du service corporatif et des arrondissements, relativement à l'accueil des personnes ayant des limitations visuelles ou auditives	RAAMM	DCRC		2 groupes	2004
		RAAMM	DCRC		1 groupe	2005

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
2	Pour les personnes ayant des limitations intellectuelles, de langage ou de parole					
	• Bilan – détermination des besoins et analyse des meilleures pratiques en communication à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle (phase 1)	CRADI	DCRC		Document de recherche : *Information et communication municipale dans une optique d'accessibilité universelle. Phase I : Les besoins spécifiques de communication et les mesures existantes pour favoriser l'accessibilité aux personnes qui ont des incapacités intellectuelles ou des troubles du langage*	2003 2004
	• Création de pages « adaptées » pour le site Internet de la Ville - AccèsSimple (phase 2)	CRADI	DCRC		Pages adaptées pour le site Internet de la Ville de Montréal, AccèsSimple, à l'adresse : ville.montreal.qc.ca	2005
	• Adaptation en langage simplifié de dépliants relatifs à des installations scientifiques	CRADI	DCRC			2005

Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
	Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
• Atelier de sensibilisation à l'accueil des personnes ayant des limitations intellectuelles, de langage ou de parole pour les préposés de première ligne des arrondissements	CRADI	DCRC		1 groupe	2005
• Projet pour une communication adaptée aux personnes ayant une déficience intellectuelle (phase 3)	CRADI	DCRC			2005

Projets globaux touchant plusieurs axes

	Projet – activité	Partenaires dans la mise en œuvre			Résultats	Année
		Organismes	Services corporatifs	Arrondissements		
1	Projet LIENS, soutien au réseautage entre les arrondissements et les organismes du milieu associatif					
	• Phase 1 : stratégies et recommandations	ROPMM			Version abrégée du rapport final de la phase 1 (stratégies et recommandations)	2004
	• Phase 2 : bilan et développement stratégique	ROPMM	DSRDS		Bilan simplifié 2003-2005 des activités en accessibilité universelle Plan simplifié de développement stratégique	2005
2	Réalisation d'un cartable d'information afin de documenter les arrondissements et les services corporatifs sur les définitions, le bilan des réalisations, des statistiques sur les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les organismes régionaux partenaires du Sommet et leurs membres		DSRDS		Cartable d'information	2005

Plan d'action 2006

Objectifs

- Poursuivre, consolider, développer, effectuer les suivis, selon les quatre axes
- Maintenir une approche partenariale active avec le milieu associatif
- Encourager les arrondissements et les services corporatifs à poursuivre la mise en œuvre de l'accessibilité universelle

Le plan d'action 2006 se concrétisera selon deux orientations principales :

1) la consolidation et la poursuite des activités déjà entreprises en étroite concertation avec le milieu associatif, les autres partenaires, les arrondissements et les services corporatifs;
2) le développement de nouveaux projets.

Projets à poursuivre ou à consolider

AXE 1 **A) Accessibilité architecturale – édifices municipaux et lieux publics**

- Évaluation de la performance en accessibilité universelle des immeubles municipaux dans les arrondissements – une centaine d'immeubles seront évalués en 2006
- Poursuite des travaux pour l'affectation du 1 M$ destiné à l'accessibilité des immeubles
- Évaluation des postes de police de quartier et des édifices du SPVM ouverts au public (centres d'enquête, d'opérations, etc.). À la suite de ces évaluations, des projets d'accessibilité architecturale seront planifiés par le SPVM en 2007
- Poursuite des travaux de suivi du Plan d'urbanisme : sensibilisation des gestionnaires du plan
- Formation du personnel des unités administratives touchant le cadre bâti (1 groupe aux Immeubles et 2 groupes aux Permis et inspections)

AXE 1 **B) Accessibilité architecturale – habitation**

- Poursuite de la construction de logements sociaux et communautaires dans le cadre de l'opération Solidarité 5 000 logements, pour atteindre 1 250 logements par année. Selon la disponibilité des budgets et tel que cela est prévu dans la stratégie d'inclusion, les logements situés dans les immeubles avec ascenseur seront accessibles
- Publication de l'étude déterminant les impacts d'un règlement rendant obligatoire l'accessibilité universelle de tous les rez-de-chaussée (logements et espaces communs) de bâtiments privés et sociaux sans ascenseur ainsi que les impacts d'un règlement rendant obligatoire l'accessibilité universelle de l'intérieur de tous les logements construits dans les bâtiments avec ascenseur
- Publication d'un guide présentant les normes d'accessibilité universelle à appliquer à l'étape de la construction des projets de l'opération Solidarité 5 000 logements
- Publication des résultats de l'étude sur l'appariement entre l'offre et la demande en matière de logements adaptés sans but lucratif
- Poursuite du programme PAD avec un objectif de 160 logements adaptés en 2006
- Poursuite du programme LAAA avec un objectif de 250 logements adaptés en 2006

AXE 2 **Accessibilité des programmes, des services et accès à l'emploi**

- Poursuite des travaux de confection du Plan de transport de la Ville de Montréal en intégrant la notion d'accessibilité universelle : définition des scénarios, des obstacles, des solutions et des stratégies
- Mise en place du *Programme municipal d'accompagnement en loisirs*
- Élaboration d'un programme d'accès à l'égalité en emploi :
    - recensement des employés pour constituer le portrait des effectifs
    - formation des responsables des ressources humaines des arrondissements et des services corporatifs
    - coordination des travaux du SPVM avec l'équipe des ressources humaines de la Ville
    - poursuite de la collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec et les organismes d'aide aux personnes handicapées, afin de soutenir des projets-pilotes d'employabilité

AXE 3 **Sensibilisation et formation**

- Ateliers de sensibilisation à l'accueil des personnes ayant des limitations visuelles ou auditives (2 groupes) et celles ayant des limitations intellectuelles (2 groupes)
- Ateliers de sensibilisation pour divers groupes d'intervenants municipaux, en priorité dans les secteurs culturels et les bibliothèques (2 groupes)
- Ateliers de sensibilisation pour le personnel du SPVM dans le cadre de l'évaluation des édifices (une personne-ressource dans chacun des édifices du SPVM)

AXE 4 **Accessibilité des communications municipales**

- Adaptation de divers documents municipaux pour les personnes ayant des limitations visuelles
- Adaptation de divers documents municipaux pour les personnes ayant des limitations intellectuelles

Projets globaux

- Poursuite du projet LIENS de réseautage arrondissements-organismes : formation d'émissaires du milieu associatif pour un réseautage dans chaque arrondissement (troisième et dernière phase)

Projets à développer

Le développement de nouveaux projets menés par le comité de suivi et le comité de vigie se fera essentiellement dans trois secteurs de l'intervention municipale. Ces trois secteurs sont :

- la culture et les bibliothèques;
- l'habitation;
- la voirie (aménagement et entretien).

Dans chacun des trois secteurs, on procédera à la révision des interventions selon les cinq axes du plan d'action.

Suivi de la mise en œuvre

Depuis le Sommet de Montréal en 2002, la responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action pour l'accessibilité universelle a été confiée à la Direction de la sécurité du revenu et du développement social. La réalisation des projets est le plus souvent assurée par des organismes du milieu associatif, en collaboration étroite avec les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal. Un chantier sur l'accessibilité universelle a été mis sur pied à la suite du Sommet. Ce comité de suivi est formé des organismes suivants : Ex Aequo (chef de délégation du chantier), AlterGo (regroupant 85 organismes), le ROPMM (regroupant 26 organismes), le CRADI (regroupant 19 organismes), la Société Logique, travaillant sur les questions d'accessibilité architecturale et, enfin, le RAAMM. Ce sont 160 partenaires qui sont ainsi associés au plan d'action de la Ville.

En 2006, ce comité de suivi poursuivra son travail. De plus, un nouveau comité de vigie interne sera formé pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action, en collaboration avec ces partenaires externes. Des membres de chacun des services suivants participeront au nouveau comité de vigie :

- Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle :
    - culture,
    - sports, loisirs, parcs et espaces verts,
    - sécurité du revenu et développement social,
    - institutions scientifiques;
- Capital humain;
- Communications et Relations avec les citoyens;
- Mise en valeur du territoire et du patrimoine;
- Infrastructures, transport et environnement;
- Services administratifs;
- Affaires corporatives;
- Police (SPVM).

L'annexe 2 présente la liste des représentants et représentantes de ces services.
Les arrondissements y désigneront également quatre représentants.

Budget de 2006

Pour 2006, 1 M$ a été réservé au *Programme triennal d'immobilisations* pour le volet d'accessibilité architecturale des bâtiments municipaux.

Un budget additionnel de 535 000 $ est également prévu pour la réalisation des activités du plan d'action en 2006. De ce montant, 300 000 $ seront consacrés au *Programme d'accompagnement en loisirs* et 235 000 $, aux autres mesures du plan d'action menées par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

En matière d'habitation, le budget de 2006 pour les projets de l'opération Solidarité 5 000 logements est de 1,042 M$. Les programmes PAD et LAAA sont financés par les gouvernements. La publication des guides et des études se fera à l'intérieur des budgets du service.

ANNEXE 1

Partenaires du plan d'action 2003-2005

Partenaires internes

Nom	Contributions
Les 27 arrondissements, selon la nature des projets, tous ou quelques-uns ayant contribué à des projets : évaluations architecturales, formations, répertoires inclusifs…	Ressources humaines et financières (selon la nature des projets)
Le Service des services administratifs	Enveloppe de 1 M$ pour l'accessibilité architecturale Ressources humaines
La Direction des communications et des relations avec les citoyens	Ressources humaines et financières
Le Service du capital humain : formations diverses et travaux préparatoires au dossier de l'équité en emploi	Ressources humaines
Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle : coordination, chantier loisirs, formations	Ressources humaines

Partenaires externes

Nom	Contributions
Ex Aequo (chef de délégation)	Prise en charge de projets
AlterGo (regroupant 85 organismes)	Prise en charge de projets
ROPMM (regroupant 26 organismes)	Prise en charge de projets
CRADI (regroupant 19 organismes)	Prise en charge de projets
Société Logique	Prise en charge de projets
RAAMM	Prise en charge de projets
Office des personnes handicapées du Québec	Ressources humaines

ANNEXE 2

Coordonnées des personnes-ressources de la Ville de Montréal pour le plan d'action 2006

Service	Personne-ressource	Titre
Direction de la sécurité du revenu et du développement social	Marc Boucher Coordonnateur du plan d'action	Directeur
Direction de la sécurité du revenu et du développement social	Lyse Chartrand Répondante du plan d'action	Conseillère en développement social
Service du capital humain	Mance Bacon	Conseillère en emploi
Direction des communications et des relations avec les citoyens	Stéphanie de Grandpré	Chargée de communication
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine	Christianne Rail	Conseillère en aménagement
Service des infrastructures, transport et environnement	Jean Bertrand	Chef de division - Transport
Service des services administratifs	Claudia Viereck	Gestionnaire immobilier
Service des affaires corporatives	Jean-René Marchand	Chargé de mission
Service de police	Hoanh Van Dam	Chef de section – Qualité de vie et droits de la personne

Information sur le plan d'action

Lyse Chartrand
Conseillère en développement social
Direction de la sécurité du revenu
et du développement social

Téléphone 514 872 9728
Télécopieur 514 872 9848
Courriel lchartrand@ville.montreal.qc.ca

**BILAN 2003-2005 ET PLAN D'ACTION 2006
DE LA VILLE DE MONTRÉAL
EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**
EN RÉFÉRENCE À LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

Publication de la Ville de Montréal
Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie
et de la diversité ethnoculturelle
Direction de la sécurité du revenu et du développement social

Dépôts légaux
Bibliothèque du Québec, 2006
Bibliothèque nationale du Canada, 2006
ISBN 2-7647-0583-2

Révision linguistique
Jocelyne Hébert

Conception graphique
Lucie Gauthier, Sahara communications graphiques